



F

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Quarante et unième session

«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»

Rome (Italie), 13-18 octobre 2014

RAPPORT

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) s'est réuni du 13 au 18 octobre 2014 au Siège de la FAO, à Rome, pour sa quarante et unième session. Étaient présents des délégués de [111] membres du Comité et de [10] États non membres du Comité, ainsi que les représentants de:

- dix institutions et organismes du système des Nations Unies;
- deux organisations internationales de recherche agronomique;
- une institution financière internationale;
- quatre-vingtune organisations de la société civile¹ (OSC);
- soixante-treize associations du secteur privé et fondations philanthropiques privées² et
- quarante-deux observateurs.

2. Onze ministres et deux vice-ministres étaient inscrits comme participants. La liste complète des membres, des participants et des observateurs est reproduite dans le document CFS 2014/41/Inf.4 (<http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs41/fr/>).

3. Le présent rapport contient les annexes suivantes: Annexe A – Ordre du jour de la session; Annexe B – Composition du Comité; Annexe C – Liste des documents; Annexe D – Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires; Annexe E – Explications sur la position des membres qui ont demandé à ce que celle-ci figure dans le rapport final; Annexe F – Propositions d'amendements à apporter au Règlement intérieur du CSA.

¹ La participation d'organisations de la société civile a été facilitée par le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce chiffre comprend 72 OSC regroupées sous l'égide de ce Mécanisme.

² Ce chiffre comprend 71 entreprises regroupées sous l'égide du Mécanisme du secteur privé.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

4. Le Comité a été informé que l'Union européenne participerait aux travaux de la session conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO.
5. La Présidente du Comité, M^{me} Gerda Verburg (Pays-Bas), a déclaré la session ouverte.
6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires.
7. Le Comité a nommé un comité de rédaction présidé par M. R. Sabiiti (Ouganda) et composé des pays suivants: Afghanistan, Argentine, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Indonésie, Japon, Nouvelle-Zélande, Oman, Soudan, Suisse et Zambie.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION DU CSA

8. M. Thomas Gass, Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interinstitutions, du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ONU), intervenant au nom de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M^{me} Ertharin Cousin, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), M. Michel Mordasini, Vice-Président du Fonds international de développement agricole (FIDA) et M. Per Pinstrup-Andersen, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), ont prononcé des allocutions d'ouverture. Ces allocutions sont reproduites sous la forme de documents d'information du CSA, consultables à l'adresse <http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs41/fr/>.

III. L'ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE MONDE 2014

9. Le rapport sur *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2014*, intitulé *Créer un environnement plus propice à la sécurité alimentaire et à la nutrition*, a été présenté au Comité par M. Pietro Gennari, Directeur de la Division de la statistique (ESS) de la FAO et coordonnateur du rapport, avec la contribution des co-auteurs M. T. Rosada, Directeur par intérim de la Division des statistiques et des études au service du développement (SKD) du Fonds international de développement agricole (FIDA), et de M. Arif Husain, Directeur de la Division des politiques, des programmes et de l'innovation (OSZ) du Programme alimentaire mondial (PAM).

10. Le Comité a pris note de certaines des conclusions de l'édition 2014 du rapport, à savoir:

- La lutte contre la faim dans le monde continue: on estime qu'environ 805 millions de personnes étaient en situation de sous-alimentation chronique en 2012-2014, soit 209 millions de personnes de moins qu'en 1990-1992. Au cours de la même période, la prévalence de la sous-alimentation est passée de 18,7 à 11,3 pour cent dans le monde et de 23,4 à 13,5 pour cent dans les pays en développement. Le chiffre, très élevé, de 805 millions de personnes souffrant de sous-alimentation chronique dans le monde n'en reste pas moins inacceptable.
- Depuis 1990-1992, 63 pays ont atteint la cible du premier des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD 1) relative à la lutte contre la faim et 25 pays ont réalisé l'objectif plus ambitieux du Sommet mondial de l'alimentation (SMA). Les chiffres montrent que la cible de l'OMD 1 – réduction de moitié de la proportion de la population qui souffre de sous-alimentation dans les pays en développement d'ici à 2015 – est à notre portée.
- Même si la situation s'est améliorée dans l'ensemble, des écarts importants persistent entre les régions. Globalement, c'est la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui a le plus progressé

en matière de sécurité alimentaire; l'Afrique subsaharienne et l'Asie de l'Ouest, touchées par des catastrophes naturelles et des conflits, ont obtenu des résultats plus modestes.

- Il est indispensable, pour éradiquer la faim, d'obtenir un engagement politique soutenu au plus haut niveau et de placer la sécurité alimentaire et la nutrition parmi les priorités absolues. Les études de cas exposées dans le rapport sur *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2014* font apparaître que des régions comme l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que certains pays dans d'autres régions, ont renforcé leur engagement politique en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
- La réduction de la faim appelle une approche intégrée prévoyant les éléments suivants: des investissements publics et privés propres à améliorer la productivité agricole; un meilleur accès aux intrants, aux terres, aux services, aux technologies et aux marchés; des mesures visant à promouvoir le développement rural; des mesures de protection sociale pour les personnes les plus vulnérables, notamment le renforcement de la résistance de ces personnes face aux conflits et aux catastrophes naturelles; des programmes de nutrition spécifiques destinés en particulier à pallier les carences en oligo-éléments chez les mères et les enfants de moins de cinq ans.

IV. CONVERGENCE DES POLITIQUES

A. TABLES RONDES

i) PERTES ET GASPILLAGES DE NOURRITURE DANS LE CONTEXTE DE SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

11. M. Khaled El-Taweel (Égypte), Rapporteur de la table ronde sur les pertes et gaspillages de nourriture dans le contexte de systèmes alimentaires durables, a présenté le sujet ainsi que l'ensemble des propositions de recommandations.

Le Comité:

12. s'est félicité du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) et a pris acte que les pertes et gaspillages de nourriture avaient une incidence sur la viabilité à long terme et la résilience des systèmes agricoles et alimentaires, lesquels risquent de ne plus assurer aux générations actuelles et futures la sécurité alimentaire et une nutrition satisfaisante pour tous. La réduction des pertes et gaspillages de nourriture est par ailleurs de nature à permettre une meilleure utilisation des ressources naturelles. Le Comité a reconnu que les pertes et gaspillages de nourriture étaient une conséquence du mode de fonctionnement des systèmes alimentaires. Il a appelé toutes les parties prenantes – États, à tous les niveaux concernés de gouvernance, organisations internationales, secteur privé et société civile – à affirmer que la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate étaient des objectifs primordiaux dans tout système alimentaire durable et à traiter individuellement et collectivement la question des pertes et gaspillages afin de renforcer la durabilité des systèmes alimentaires et de mieux en tirer parti pour améliorer la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les causes profondes du problème ainsi que ses solutions peuvent être définies à divers niveaux (catégorisés dans le rapport du HLPE comme niveaux «micro», «mésos» et «macro»). Cette analyse à trois niveaux est utile pour définir les rôles potentiels des différentes parties prenantes;

13. a recommandé que toutes les parties prenantes prennent, selon leurs priorités et leurs moyens, des mesures qui soient efficaces sans être excessivement onéreuses, faciles à appliquer et respectueuses de l'environnement, qui s'adressent à tous et soient intégrées et participatives et qui s'inscrivent dans les quatre axes d'intervention interdépendants ci-après:

1. Améliorer la collecte de données et le partage des connaissances sur les pertes et gaspillages de nourriture

a) Mesures à la charge de toutes les parties prenantes:

- promouvoir une perception commune de la nature et de l'ampleur des pertes et gaspillages de nourriture qui pourrait conduire à une définition commune de la notion de pertes et gaspillages de nourriture.
- améliorer la collecte, la transparence et la mise en commun des données sur les pertes et gaspillages – y compris de données détaillées s'il y a lieu – à toutes les étapes de la filière alimentaire, ainsi que le partage de l'expérience et des bonnes pratiques favorisant la réduction des pertes et gaspillages de nourriture dans les systèmes alimentaires.

b) Mesure à la charge de la FAO et des autres organisations concernées:

- Envisager d'élaborer des méthodologies et des protocoles communs et d'uniformiser les méthodologies et protocoles qui existent déjà, pour quantifier les pertes et gaspillages de nourriture et en analyser les causes fondamentales. À cette fin, il conviendra de mettre en place un processus ouvert et participatif, qui tienne compte du produit, du pays et des caractéristiques et initiatives des parties prenantes et mette à profit l'expérience de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organisations, comme il convient.

2. Élaborer des stratégies efficaces de réduction des pertes et gaspillages de nourriture

a) Mesures à la charge des États:

- Mettre en place, comme il convient, un processus intégrateur qui favorise une large participation des parties prenantes, notamment le secteur privé, la société civile et les autorités locales et infranationales, et qui permette à toutes ces parties prenantes de cerner les causes des pertes et gaspillages de nourriture, de chercher des solutions potentielles, de trouver les principaux acteurs et de définir les actions prioritaires à mener, individuellement ou collectivement. À cette fin, il faudra définir quelles parties prenantes seront amenées à participer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions, notamment aux niveaux infranational et local et dans l'ensemble des systèmes alimentaires, analyser les incidences en termes de coût et déterminer quels intervenants en auront la charge et quels seront les avantages potentiels. Il conviendra également de recenser les obstacles et les problèmes et de concevoir des stratégies visant à les surmonter.

b) Mesures à la charge de la FAO et des autres organisations concernées:

- Appuyer les processus nationaux, en collaboration avec leurs partenaires, en encourageant des approches méthodologiques adaptées aux spécificités des pays et en se fondant sur des approches systématisques et intersectorielles qui permettent de tenir compte des complémentarités possibles entre les filières alimentaires.

3. Prendre des mesures efficaces pour réduire les pertes et gaspillages de nourriture

- a) Compte tenu des priorités fixées et des stratégies établies, les États et, le cas échéant, les autorités infranationales et locales, sont encouragés à créer un environnement propice à la réduction des pertes et gaspillages de nourriture, au moyen de politiques adaptées aux sexospécificités, d'investissements, de la mise en commun de données d'expérience et de mesures d'incitation conformes aux obligations internationales pertinentes et, notamment, à encourager l'adoption de modèles de consommation et de production durables, en accord avec

les réglementations nationales et internationales en matière de santé humaine et animale. Ils doivent s'attacher, en particulier à:

- promouvoir l'investissement et l'innovation fondée sur des connaissances traditionnelles et scientifiques afin de réduire les pertes et gaspillages de nourriture en envisageant diverses approches de l'agriculture durable rappelant les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, et plus particulièrement le principe 6.vi;
- investir dans les infrastructures et d'autres biens et services publics (notamment installations de stockage et de transformation, fourniture fiable d'énergie, transport, technologies adaptées) pour réduire les pertes et gaspillages de nourriture et pour promouvoir des systèmes alimentaires durables et l'amélioration de l'accès des producteurs et des consommateurs aux marchés de produits alimentaires (par exemple, amélioration des informations sur les marchés et de la connaissance des produits);
- mettre en place un cadre de politiques et de réglementations adapté qui encourage le secteur privé et les consommateurs à prendre des mesures pour réduire les pertes et gaspillages de nourriture. Par exemple, concevoir et mettre en œuvre des instruments allant en ce sens, et promouvoir la diversité des filières alimentaires;
- aider les petits producteurs et transformateurs de denrées alimentaires et leurs organisations à accéder plus facilement aux connaissances ainsi qu'à l'innovation, aux marchés, aux services financiers, à la logistique (par exemple, stockage, transformation, conditionnement et transport) et aux autres services qui contribuent à réduire les pertes et gaspillages de nourriture;
- soutenir et promouvoir les initiatives visant à réduire au minimum les rejets de poisson ainsi que les pertes après capture et le gaspillage à toutes les étapes de la chaîne de valeur du poisson;
- évaluer et, si nécessaire, améliorer les politiques et les pratiques d'achat, de gestion et de distribution de produits alimentaires en vigueur dans le secteur public, afin de réduire le plus possible les pertes et gaspillages de nourriture, tout en veillant à garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, à préserver l'environnement, à renforcer l'efficience économique et à produire des avantages sociaux. Par exemple, faciliter l'accès des petits producteurs de denrées alimentaires, selon que de besoin;
- examiner de façon plus approfondie les effets des circuits d'approvisionnement courts, de l'agriculture soutenue par la communauté et des marchés locaux sur les efforts de réduction des pertes et gaspillages de nourriture dans l'ensemble de la filière alimentaire, en particulier s'agissant des produits périssables;

b) Toutes les parties prenantes, selon qu'il conviendra:

- organisent des formations et des activités de renforcement des capacités pour promouvoir l'adoption des pratiques et de technologies adaptées ainsi que des pratiques optimales permettant de réduire les pertes et gaspillages de nourriture;
- promeuvent l'innovation, la mise en commun des pratiques optimales et des connaissances et le transfert de technologies, à des conditions mutuellement convenues et sans obligation, afin de réduire les pertes et gaspillages de nourriture;
- promeuvent la coordination des parties prenantes afin d'améliorer la gouvernance et l'efficience dans la filière alimentaire, et plaident en faveur d'une compréhension et d'une action communes pour réduire les pertes et gaspillages de nourriture;
- encouragent les consommateurs à réduire la quantité d'aliments gaspillés au sein des ménages grâce à des conseils et à la diffusion d'informations étayées par des éléments concrets et des connaissances scientifiques et traditionnelles;
- encouragent tous les acteurs, en particulier les femmes, à participer à des campagnes d'information publiques, et à s'engager en faveur de l'éducation des jeunes et de la

- sensibilisation des consommateurs, en ce qui concerne l'importance qu'il y a à réduire les pertes et gaspillages de nourriture et les moyens d'y parvenir;
- encouragent le renforcement de l'organisation de la filière alimentaire afin de réduire les pertes et gaspillages de nourriture, en reconnaissant les incidences des mesures prises dans l'ensemble de la filière alimentaire.

c) Le secteur privé:

- joue un rôle de chef de file dans la prévention et la réduction des pertes et gaspillages de nourriture par les moyens suivants: recherche, développement et innovation technologique dans le cadre de ses systèmes de production et de distribution et conformément aux réglementations nationales;
- recueille et diffuse des données relatives aux pertes et gaspillages de nourriture et aux mesures prises pour les réduire, changer les pratiques afin de réduire les pertes et gaspillages au niveau des partenaires économiques et des ménages, et intégrer ces actions dans les pratiques commerciales et les politiques de responsabilité des entreprises;
- évalue et améliore les pratiques et les normes du secteur afférentes à l'approvisionnement et à la vente au détail des produits visant à réduire les pertes et gaspillages de nourriture, en particulier les normes qui dictent l'acceptation ou le refus des produits agricoles (par exemple, aspect des fruits, des légumes et des produits de l'élevage et de la pêche). On peut, par exemple, introduire un système de différenciation des prix pour éviter les pertes économiques et la perte de valeur nutritionnelle.

d) Les États et les organisations nationales et internationales de recherche-développement doivent:

- investir davantage dans la recherche et dans l'innovation technologique et sociale en prenant en compte comme il se doit les besoins et les connaissances des petits producteurs de denrées alimentaires, tout au long de la filière, aux fins d'une réduction efficace des pertes et gaspillages et en vue d'apporter une valeur ajoutée aux produits agricoles dans l'ensemble de la filière alimentaire, par exemple avec un allongement de la durée de conservation des produits sans compromettre leur salubrité ni leur valeur nutritionnelle;
- contribuer à fournir des services de vulgarisation et des formations adaptés, en particulier à l'intention des petites entreprises de transport, de stockage, de transformation, de conditionnement et de distribution aux fins de réduire les pertes et gaspillages de nourriture;
- réaliser des recherches sur les pertes et gaspillages de nourriture afin d'élaborer un cadre ou une méthode d'analyse systémique qui permette de quantifier les pertes et gaspillages dans le but de les réduire et d'évaluer l'incidence des autres utilisations des aliments (alimentation animale, énergie, usages industriels, etc.);
- coopérer avec les petits producteurs de denrées alimentaires et appuyer les initiatives visant à promouvoir la recherche participative afin de réduire les pertes et gaspillages de nourriture.

4. Améliorer la coordination des politiques, des stratégies et des initiatives afin de réduire les pertes et gaspillages de nourriture

a) Les États et, le cas échéant, les autorités infranationales et locales, ainsi que les mécanismes intergouvernementaux doivent:

- intégrer les préoccupations et les solutions en matière de pertes et gaspillages de nourriture et adopter une approche fondée sur les systèmes alimentaires, s'il y a lieu,

- dans les politiques et les programmes de développement relatifs, entre autres domaines, à l'agriculture et l'alimentation.
- utiliser des mécanismes pour mesurer les progrès accomplis au fil du temps, fixer des objectifs, si besoin, et mettre en place un environnement favorable, grâce à des politiques économiques et des mesures incitatives, pour réduire les pertes et gaspillages de nourriture, conformément aux priorités nationales et selon une logique d'utilisation plutôt que de mise au rebut (c'est-à-dire: prévention, récupération d'aliments non consommés et redistribution d'aliments sains et nutritifs à des fins de consommation humaine).
 - encourager toutes les parties prenantes à optimiser l'utilisation des ressources, réduire les pertes et gaspillages de nourriture et chercher des solutions pour trier les déchets alimentaires et réduire le volume d'ordures d'origine alimentaire dans les décharges.
 - soutenir les efforts visant à simplifier, uniformiser, clarifier et harmoniser la signification et l'utilisation des dates figurant dans l'étiquetage des aliments et continuer de garantir la sécurité sanitaire des aliments, aux niveaux national et international, en tenant compte des principes et des travaux en cours du Codex Alimentarius.
 - favoriser la coordination des efforts par le biais d'initiatives multipartites visant à réduire les pertes et gaspillages de nourriture à tous les niveaux.
 - reconnaître les initiatives et les rôles importants des autorités locales, infranationales et nationales compétentes ainsi que des organismes multipartites dans la réduction des pertes et gaspillages de nourriture.

14. Enfin, le Comité a encouragé:

- la FAO, en partenariat avec d'autres organisations internationales compétentes, à aider les gouvernements à réduire les pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables et, notamment, à évaluer leurs systèmes alimentaires et à faire mieux connaître les expériences réussies, les défis relevés et les enseignements tirés des initiatives en matière de réduction des pertes et gaspillages de nourriture.
- les membres et participants du CSA, ainsi que les parties prenantes, à sensibiliser les populations à l'importance de la réduction des pertes et gaspillages de nourriture, à diffuser le rapport du HLPE intitulé «Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables», et à partager les présentes recommandations avec des organisations et des organismes internationaux.

ii) IMPORTANCE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE DURABLES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

15. M. Johan Williams (Norvège), Rapporteur de la table ronde sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, a présenté le sujet ainsi que l'ensemble de propositions de recommandations.

Le Comité:

16. s'est félicité du rapport publié par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition sur le thème de la durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et a constaté que les conclusions du rapport avaient largement contribué aux recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA);

17. a reconnu la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la nutrition, les produits de ces activités étant une source importante de protéines et de nutriments essentiels et assurant des revenus et des moyens d'existence;

18. a reconnu que la durabilité de la pêche et de l'aquaculture était une condition essentielle de la sécurité alimentaire et la nutrition;

19. a recommandé que les parties prenantes prennent les mesures ci-après pour relever les défis qui se posent en termes de développement, de politiques, de gestion et de mise en œuvre effective afin de préserver et de renforcer la contribution que la pêche et l'aquaculture durables apportent à la nutrition et à la sécurité alimentaire.

a) Donner au poisson la place qu'il mérite dans les stratégies, les politiques et les programmes menés en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

- Intégrer concrètement le poisson dans les stratégies, les politiques et les programmes menés en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en veillant tout particulièrement à promouvoir le poisson en tant que source de protéines et de micronutriments de qualité.
- Encourager la consommation de poisson en particulier chez les femmes enceintes, les mères allaitantes, les enfants (y compris en misant sur l'alimentation scolaire) et les personnes âgées.
- Promouvoir la sécurité sanitaire du poisson de par l'importance de cet aliment pour la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Soutenir tous les efforts visant à remédier aux problèmes de la surcapacité et de la surpêche dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément au document final de la Conférence Rio+20, «L'avenir que nous voulons».
- Soutenir et promouvoir les initiatives qui permettront de réduire au maximum les rejets de poisson, les pertes après capture et le gaspillage à toutes les étapes de la chaîne de valeur du poisson.
- Renforcer les statistiques internationales et soutenir la recherche afin de mieux comprendre les incidences de la production et de la consommation de poisson sur la nutrition.
- Tenir compte des connaissances des communautés de pêcheurs locales et autochtones et promouvoir le recours à ces connaissances, au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

b) Promouvoir des politiques et une gestion permettant d'assurer une pêche et une aquaculture durables et mettre au point des stratégies d'adaptation au changement climatique au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

- Promouvoir l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable afin d'assurer une meilleure contribution de la pêche à la sécurité alimentaire.
- Recueillir des informations et des données qui permettront d'améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique sur la capture du poisson et sur la pisciculture et de surveiller les incidences de l'évolution du climat sur les ressources halieutiques.
- Intégrer la question de l'adaptation au changement climatique dans les politiques relatives à la pêche et à l'aquaculture et tenir compte de la pêche et de l'aquaculture dans les politiques en matière de changement climatique, le cas échéant.
- Définir et promouvoir des politiques, des programmes et des activités visant à atténuer l'impact de l'agriculture, y compris par la gestion du déversement de polluants, de sédiments et de nutriments dans les eaux côtières et dans les eaux intérieures.

c) Saisir les occasions et relever les défis liés au développement de l'aquaculture

- Promouvoir et soutenir des initiatives de recherche, d'innovation et de développement visant à renforcer la contribution de l'aquaculture durable à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en prêtant toute l'attention voulue à l'amélioration du nourrissage des poissons et à la lutte contre les maladies.
- Promouvoir et renforcer la coopération, aussi bien Sud-Sud que Nord-Sud, afin d'encourager le partage de connaissances et l'apprentissage par l'expérience dans le secteur de l'aquaculture.

d) Prendre acte de la contribution de la pêche artisanale

- Prendre acte de la contribution spécifique de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- Promouvoir et soutenir la mise en œuvre des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, au regard de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- Tenir compte des caractéristiques de la pêche artisanale lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux et internationaux intéressant la pêche, y compris de plans d'investissement s'il y a lieu.
- Soutenir les organisations locales afin de favoriser l'intégration de la pêche artisanale dans les processus décisionnels.

e) Renforcer la contribution des marchés et du commerce du poisson à la sécurité alimentaire et à la nutrition

- Promouvoir l'inscription de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les objectifs des politiques et des mécanismes relatifs au commerce du poisson.
- S'efforcer de développer, de promouvoir et de faciliter le commerce du poisson en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, tout en évitant de créer des obstacles tarifaires et non tarifaires.
- S'efforcer d'éviter des mesures commerciales susceptibles d'être défavorables à la pêche artisanale et à l'aquaculture à petite échelle.
- Promouvoir un juste revenu pour tous tout au long de la chaîne de valeur du poisson et encourager l'établissement de liens commerciaux directs entre les producteurs et les consommateurs en tenant dûment compte de la sécurité sanitaire des produits.

f) Renforcer la protection sociale et les droits des travailleurs

- S'efforcer d'améliorer les conditions de travail dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, en veillant notamment à garantir la sécurité en mer, à œuvrer pour un travail décent, à éliminer le travail forcé et le travail des enfants et à renforcer les systèmes de protection sociale.
- Étudier de nouvelles solutions pour une application intégrée des règlements relatifs à la pêche et au travail.

g) Tenir pleinement compte du principe d'égalité entre les sexes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture

- Accorder un rang de priorité élevé au soutien aux femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, au moyen d'une planification et d'une législation adéquates, de la reconnaissance ou de l'octroi de droits et de l'attribution de ressources, ainsi qu'en promouvant la contribution des femmes à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

- Promouvoir le principe d'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et encourager leur participation et leur accès aux politiques, aux investissements, aux projets et aux systèmes de droits relatifs à la pêche et à l'accès.
- Favoriser l'accès aux formations adaptées au sexe de l'apprenant et recueillir les données ventilées par sexe utiles.
- Reconnaître le travail et la contribution des femmes qui pratiquent la pêche dans les eaux littorales et continentales et garantir le respect de leurs droits dans ce contexte.

h) Intégrer les considérations liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les politiques et les programmes intéressant la pêche et l'aquaculture

- Promouvoir la mise en œuvre des *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, en reconnaissant l'importance particulière de l'article 8.3 relatif aux terres, aux pêches et aux forêts qui font l'objet d'une utilisation et d'une gestion collectives.
- Promouvoir la participation des communautés de pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche à toutes les décisions qui influent sur leurs moyens d'existence et sur leur exercice du droit à une alimentation adéquate, tel que défini dans la législation nationale.
- Promouvoir le respect des droits sur les sites et les régimes fonciers établis dont jouissent les populations en situation d'insécurité alimentaire, les communautés de pêcheurs et les populations autochtones et tribales, en tenant compte des Directives volontaires.
- Tenir compte des incidences que peuvent avoir sur la sécurité alimentaire et la nutrition les politiques, les interventions et les investissements intéressant le secteur de la pêche et de l'aquaculture et les communautés pratiquant ces activités.
- Intensifier la coopération internationale afin de renforcer la capacité des pays en développement:
 - d'assurer une gestion durable de leurs ressources aquatiques vivantes,
 - de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée,
 - de promouvoir et soutenir la mise en œuvre des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale,
 - de faciliter l'accès aux financements et aux marchés en particulier pour les secteurs de la pêche artisanale et de l'aquaculture à petite échelle, et
 - de renforcer les associations de pêcheurs et de pisciculteurs,

de manière à renforcer la contribution du poisson à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

- Prendre les mesures qui conviennent pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), conformément aux lois nationales et aux instruments internationaux applicables, en considération des incidences négatives de cette pratique sur la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux local et mondial.

i) En outre, le Comité invite la FAO à:

- un rôle de chef de file dans le cadre d'initiatives visant à améliorer les outils d'évaluation des stocks de poissons, à promouvoir des stratégies de gestion durable de la pêche et à encourager le développement de l'aquaculture, afin que le poisson contribue davantage à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

- Faciliter l'amélioration des politiques et des stratégies concernant la pêche, en favorisant la transparence et l'ouverture, en particulier la participation effective de la pêche artisanale, en encourageant la prise en compte des questions intéressant la pêche et l'aquaculture dans les grands programmes et initiatives internationaux et en tenant dûment compte de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la lutte contre la pauvreté.
- Faire explicitement mention, dans tous les documents intéressant l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, du rôle crucial que jouent les ressources halieutiques, la pêche et l'aquaculture en faveur de la lutte contre la faim et de la disponibilité d'aliments nutritifs pour tous.

j) Le Comité a invité ses membres et les participants à sa session, les parties prenantes et le Comité des pêches à:

- Sensibiliser les différents acteurs à l'importance de la pêche et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier à l'occasion de la *deuxième Conférence internationale sur la nutrition* (CIN2) et en vue de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, et transmettre aux organisations et organismes internationaux le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la pêche et l'aquaculture durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que les recommandations du CSA.

B. PRINCIPES POUR UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

20. Mme Christina Blank (Suisse), présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur l'investissement agricole responsable, a présenté le document intitulé «Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires» (CFS 2014/41/4).

Le Comité:

- a) a fait part de sa gratitude au Président, aux membres et aux participants du Groupe de travail à composition non limitée, ainsi qu'au Secrétariat, pour le processus de consultation ouvert à tous et transparent et pour les bons résultats auxquels ont abouti les négociations, lesquelles ont été conduites de façon constructive;
- b) a approuvé les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (les Principes), qui figurent en annexe D au présent rapport;
- c) a noté que les Principes sont d'application facultative et ne sont pas juridiquement contraignants;
- d) a encouragé toutes les parties prenantes à diffuser les Principes parmi leurs membres, aux niveaux local, national, régional et mondial;
- e) a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir, à utiliser et à soutenir la mise en œuvre des Principes lorsqu'elles investissent dans l'agriculture ou dans les systèmes alimentaires et lorsqu'elles définissent leurs stratégies, politiques et programmes en la matière;
- f) a décidé de transmettre les Principes aux organes directeurs de la FAO, du PAM et du FIDA aux fins d'examen, en vertu du paragraphe 17 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et du paragraphe 1 de l'article X du Règlement intérieur du CSA (CFS:2011/9 Rev.1), et conformément au paragraphe 22 du document relatif à la réforme du CSA (CFS:2009/2 Rev.2);
- g) a décidé de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'examiner et d'approuver les Principes, et d'en assurer la large diffusion auprès de tous les organismes compétents des Nations Unies, conformément au paragraphe 15 de l'article XXXIII du Règlement général de

- l'Organisation, au paragraphe 4 de l'article X du Règlement intérieur du CSA (CFS:2011/9 Rev.1) et au paragraphe 21 du document relatif à la réforme du CSA (CFS:2009/2 Rev.2);
- h) est convenu d'incorporer les Principes dans le processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

C. PROGRAMME D'ACTION POUR LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE LORS DES CRISES PROLONGÉES

21. Le Comité a examiné le document «Programme d'action pour combattre l'insécurité alimentaire dans les crises prolongées» (CFS 2014/41/5 Rev.1) présenté par M^{me} Josephine Wangari Gaita, Ambassadrice du Kenya, coprésidente du Groupe de travail à composition non-limitée sur le programme d'action.

Le Comité:

- a) S'est dit conscient des efforts consentis jusqu'ici par toutes les parties prenantes en ce qui concerne les négociations relatives au Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées (CSA-A4A);
- b) A reconnu qu'il fallait davantage de temps pour mener à terme le processus de négociation et a approuvé la poursuite et l'achèvement de ce processus;
- c) A réitéré son soutien en faveur d'un processus consultatif englobant toutes les parties prenantes concernées;
- d) A pris acte des progrès considérables réalisés à ce jour et a recommandé que les efforts soient poursuivis et que le travail se concentre sur les paragraphes restants en respectant et en maintenant l'esprit d'engagement et d'entente qui avait présidé aux négociations de juillet et août 2014;
- e) S'est félicité de l'engagement pris par toutes les composantes du CSA de mener à terme l'élaboration du document;
- f) A chargé le Bureau du CSA, en concertation avec le Groupe consultatif et avec l'appui du Secrétariat, et en tenant compte du programme de travail global du Comité et des ressources disponibles, de convoquer des sessions supplémentaires de consultations et de négociation en vue de parachever le document, qui sera soumis au Comité pour adoption à sa quarante-deuxième session;
- g) A demandé au Secrétariat du CSA de faire en sorte que, lors des négociations à venir, l'interprétation soit assurée dans toutes les langues de la FAO et que le texte négocié soit disponible dans ces langues.

V. COORDINATION ET LIENS AVEC LE CSA

A. COORDINATION ET LIENS AVEC LE CSA AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

Niveaux mondial et régional

22. Cette question a été inscrite à l'ordre du jour en vue de renforcer les liens et d'encourager le dialogue entre les membres du CSA et autres parties prenantes de la sécurité alimentaire et de la nutrition, aux niveaux mondial, régional et national.

23. Cette initiative est conforme au triple rôle du CSA – coordination à l'échelle mondiale, convergence des politiques, appui et avis aux pays et aux régions (Document sur la réforme du CSA, 2009).

24. Les points relatifs à l'action mondiale et régionale ont été examinés dans le cadre d'un groupe de discussion interactif qui était animé par la Présidente du CSA, Mme Gerda Verburg.

25. Le groupe de discussion sur la coordination au niveau mondial, qui avait pour thème «La Sécurité alimentaire et la nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015», était composé des personnes suivantes:

- M. Thomas Gass, Sous-Secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies;
- M. Klaus Rudischhauser, Directeur général adjoint chargé de la coordination stratégique et thématique, DEVCO, Commission européenne;
- M^{me} Louise Kantrow, Global Business Alliance, Représentante permanente de la Chambre de commerce internationale (CCI) auprès de l'ONU;
- M. Per Pinstrup-Andersen, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE);
- M^{me} Stineke Oenema, Interchurch Organization for Development Cooperation, qui représentait le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

26. M. Thomas Gass a donné au Comité un aperçu du processus intergouvernemental mis en œuvre aux fins de la formulation des objectifs de développement durable (ODD), en insistant sur le caractère multipartite des négociations qui avaient eu lieu jusqu'à présent, des négociations qui avaient permis d'assurer une meilleure adhésion de la communauté internationale. Il a appelé l'attention sur le fait que le deuxième objectif proposé, «Mettre un terme à la faim, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable», qui figure dans le document établi par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, avait été fortement inspiré par les organisations ayant leur siège à Rome.

27. M. Klaus Rudischhauser a insisté sur l'importance du processus des ODD et du rapport de synthèse qui sera établi par le Secrétaire général d'ici à la fin de l'année. Il s'est dit préoccupé par la façon dont seront répartis les défis à relever, y compris les responsabilités à assumer. L'UE continuerait de jouer un rôle de premier plan dans les négociations et pour la mise en œuvre du processus. M. Rudischhauser a par ailleurs reconnu que ce programme de développement universel s'appliquerait à tous et il a appelé l'attention sur le fait que la concrétisation du deuxième ODD proposé était liée à celle d'autres objectifs de développement durable, en particulier ceux qui se rapportaient à la santé, à la croissance, et au changement climatique, et cela dans le cadre d'une approche globale. Les objectifs proposés suscitaient un large soutien; en revanche, s'agissant des objectifs et des indicateurs sous-jacents, il restait encore un certain nombre de questions à résoudre. Il fallait que le processus bénéficie d'une adhésion et d'une action continues de la part de tout l'éventail des parties prenantes.

28. M^{me} Louise Kantrow a déclaré que le secteur privé, qui prenait part à toutes les réunions du Groupe de travail ouvert, était devenu un partenaire essentiel du programme de développement universel. Elle a insisté sur le rôle fondamental que jouait l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté et sur la nécessité de tenir compte de la riche diversité qui était propre au secteur agricole. Elle a également mis l'accent sur la fonction essentielle que remplissaient les partenariats mondiaux, régionaux, nationaux et locaux dans la mise en œuvre du processus.

29. M. Per Pinstrup-Andersen a rappelé aux membres du groupe de discussion que le HLPE pouvait apporter des éléments d'information utiles pour étayer les activités menées au titre du programme de développement pour l'après-2015. Il a souligné le lien de causalité réciproque qui existait entre des systèmes alimentaires durables d'une part et la sécurité alimentaire et la nutrition d'autre part, insistant sur la nécessité d'adopter une approche globale. Dans ce contexte, il a jugé important de s'attaquer au triple fardeau de la malnutrition en inscrivant explicitement au programme une cible relative à l'obésité et ses causes.

30. M^{me} Stineke Oenema a déploré l'absence d'approche fondée sur les droits de la personne dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Elle a insisté sur le rôle crucial que jouait la nutrition aux fins de l'accomplissement des objectifs de développement durable et vice versa. Dans ce contexte, la fonction essentielle que le CSA pouvait exercer dans la suite à donner aux recommandations de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), qui devait se tenir prochainement, ainsi qu'au regard des ODD, a été évoquée.

31. Le groupe de discussion régional avait pour thème «**Les efforts faits dans le cadre du PDDAA (NEPAD)³ pour intégrer les questions liées à la nutrition dans le secteur agricole**». Ont participé au débat:

- M. Haladou Salha, Conseiller technique principal, NEPAD
- M. Karim Mtambo, Directeur chargé de la sécurité alimentaire nationale au Ministère de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des coopératives de la République-Unie de Tanzanie
- M. Djibo Bagna, Président du Forum paysan panafricain
- M. Arne Cartridge, Directeur de Grow Africa

32. M. Haladou Salha a brièvement présenté le NEPAD et ses débuts, ainsi que le cadre du PDDAA et de ses quatre piliers: la gestion des terres et des eaux, l'accès aux marchés et les infrastructures, la sécurité alimentaire et la nutrition, et la recherche agricole et le transfert de technologie. Il a fait observer que les parties prenantes devaient rendre compte de la mise en œuvre du cadre global. Il a informé le Comité que, sur la base des investissements du PDDAA et de son engagement fort dans le Mouvement du renforcement de la nutrition, le NEPAD lançait l'Initiative en faveur du renforcement des capacités en matière de nutrition, en s'engageant auprès d'équipes multisectorielles dirigées par les ministères de l'agriculture de 50 pays africains en vue d'intégrer systématiquement la nutrition dans les plans d'investissement du PDDAA, l'objectif étant que les investissements agricoles contribuent à améliorer la nutrition.

33. M. Karim Mtambo a souligné que la nutrition était une question prioritaire dans son pays, qui était doté d'un comité directeur de haut niveau placé sous l'autorité du cabinet du Premier ministre. Il veillait à l'application d'une approche multisectorielle qui visait à lutter contre la malnutrition tout en investissant dans la recherche afin de permettre la mise au point de cultures riches en vitamines. Il a insisté sur les réalisations importantes contribuant à intégrer la nutrition dans le Plan d'investissements agricoles en Tanzanie, notamment la création par le Trésor d'une ligne budgétaire affectée exclusivement à la nutrition.

34. M. Djibo Bagna a expliqué en quoi les diverses crises avaient mis en évidence le rôle important que l'agriculture pouvait jouer. Dans ce contexte, la diversification de l'agriculture était cruciale pour résoudre le problème de la nutrition ainsi que pour élaborer des programmes cohérents réunissant tous les acteurs. Il a souligné combien il était nécessaire de faciliter l'accès aux marchés et l'éducation en faveur des femmes, des jeunes et des personnes les plus vulnérables.

35. M. Arne Cartridge a évoqué la Déclaration de Maputo ainsi que la Déclaration de Malabo (2014), dont les signataires s'étaient engagés à maintenir l'élan du PDDAA. Il a insisté sur le fait qu'il était nécessaire de procéder à la mise en œuvre en ayant à l'esprit l'idée de favoriser l'enrichissement des aliments, de raccourcir les chaînes de valeur et d'encourager les partenariats public-privé. Compte tenu du risque de fragmentation, la synergie et l'alignement étaient importants, au même titre qu'un engagement fort en matière de suivi. En outre, il convenait de renforcer et de diversifier les marchés locaux et régionaux en Afrique de façon à y inclure des cultures à valeur élevée.

³ Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Études de cas nationales et enseignements tirés: Le droit à l'alimentation

36. Ce point de l'ordre du jour a servi de contexte au point intitulé «Le droit à l'alimentation – Progrès accomplis au cours des dix dernières années». Les pays mentionnés ci-après ont été invités à faire part de leur expérience respective et des enseignements qu'ils avaient tirés de leurs activités.

El Salvador:

37. M. Orestes Fredesman Ortez Andrade, Ministre de l'agriculture et de l'élevage, a présenté les progrès accomplis pour une concrétisation effective du droit à l'alimentation, ainsi que les modifications substantielles apportées à la vision, aux stratégies et aux politiques de son gouvernement. Il a fait observer que le projet de loi sur la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et la nutrition, la réforme constitutionnelle qui a pour objet d'inscrire dans la Constitution le droit à l'alimentation et à l'eau et le Système de protection sociale universel constituaient tous trois autant d'importants jalons dans ce sens. Il a évoqué le Plan sur l'agriculture familiale et l'entreprise rurale pour la sécurité alimentaire et la nutrition, mis en œuvre par son gouvernement et couronné de remarquables résultats. Enfin, il a souligné l'importance de la volonté politique et de l'engagement et précisé que la consolidation des résultats obtenus passait par le respect du principe de dignité de la personne.

Inde:

38. M. Deepak Kumar, Co-Secrétaire, du Ministère de la consommation, de l'alimentation et de la distribution publique, a souligné deux importantes priorités de son pays: assurer la dignité de l'existence des populations et la durabilité de la sécurité alimentaire. Il a affirmé que la loi indienne sur la sécurité alimentaire (NFSA) promulguée en 2013 répondait à ces priorités par un changement de paradigme sans précédent consistant à aborder la faim sous l'angle de la protection sociale et en suivant une approche globale fondée sur les droits de l'homme. Il a ajouté que cette approche fondée sur les droits posait un cadre permettant de suivre les besoins nutritionnels tout au long de la vie, en particulier chez les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants. Il a expliqué comment fonctionnait le système public indien de distribution et a souligné l'importance des technologies de l'information pour en opérer le suivi.

Jordanie:

39. Radi Al Tarawneh, Secrétaire général, du Ministère de l'agriculture, a indiqué que le droit à l'alimentation s'appliquait à l'ensemble de la population vivant en Jordanie, y compris les réfugiés. Il a noté les difficultés que l'étendue des terres désertiques en Jordanie posait pour la production agricole. L'efficacité de la politique nationale de l'agriculture de 2010 et de la stratégie de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté a été reconnue, à l'instar des réformes législatives s'adressant tout particulièrement aux femmes et aux jeunes. Il a souligné la nécessité d'un cadre mondial d'action pour appuyer les stratégies de développement agricole et de réduction de la pauvreté.

VI. LE DROIT À L'ALIMENTATION – PROGRÈS ACCOMPLIS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

40. Le Comité a examiné la mise en œuvre des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Le Comité:

- a) s'est félicité du rôle important que les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont joué ces dix dernières années s'agissant d'orienter les gouvernements des pays en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de cadres juridiques à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition et a réaffirmé son engagement quant à la réalisation progressive du droit à l'alimentation au cours des années à venir;
- b) a encouragé toutes les parties prenantes du CSA à favoriser l'élaboration de politiques cohérentes, conformément aux Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et, dans ce contexte, a souligné une nouvelle fois l'importance de la nutrition, élément essentiel de la sécurité alimentaire;
- c) a réaffirmé qu'il importait de veiller à respecter, protéger, promouvoir et favoriser les droits de l'homme lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition;
- d) a pris acte des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des Directives volontaires et a encouragé les approches qui respectent, protègent, promeuvent et favorisent les droits de l'homme, ainsi que le renforcement de mécanismes qui facilitent une prise de décision éclairée, participative et transparente dans le cadre des processus relatifs aux politiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris un suivi efficace et l'obligation de rendre des comptes;
- e) a exhorté toutes les parties prenantes du CSA à accorder la priorité absolue aux personnes et aux groupes les plus vulnérables et les plus touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- f) a exhorté toutes les parties prenantes du CSA à prendre en compte l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- g) a souligné l'importance, à tous les niveaux, de la contribution des parties prenantes non publiques au processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques et des programmes d'appui à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

VII. LE POINT SUR LES AXES DE TRAVAIL DU CSA

A. PROGRAMME DE TRAVAIL, PRIORITÉS ET QUESTIONS NOUVELLES

41. Le Comité a examiné le document CFS 2014/41/8 intitulé «Rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel et les priorités du CSA» présenté par M. Luca Fratini (Italie), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel, ainsi que le document CFS 2014/41/9 intitulé « Note du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition», présenté par Mme Maryam Rahmanian, Vice-Présidente du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau.

Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel et les priorités du CSA;
- b) a remercié le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour sa note sur les questions cruciales et émergentes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition;
- c) a recommandé que le Groupe de travail poursuive ses travaux en vue de présenter une proposition concernant les activités que le Comité pourrait mener en 2016-2017, aux fins d'approbation par le CSA en séance plénière en 2015;

- d) a demandé au Groupe d'experts de mener une étude sur le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage, qu'il lui présenterait en séance plénière en 2016, ainsi qu'une étude sur la foresterie durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, aux fins d'examen en séance plénière en 2017;
- e) a demandé au Groupe de travail à composition non limitée de réviser la Note d'orientation sur la sélection et la hiérarchisation des activités du CSA, qui figure à l'annexe 1 du document portant la cote CFS 2013/40/9, à la lumière de l'expérience acquise pendant l'exercice 2014-2015, et de présenter la version révisée de cette Note d'orientation au CSA, pour approbation à sa quarante-deuxième session.

B. STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU CSA

42. Le Comité a examiné le document CFS 2014/41/10 «Le point sur la communication et la diffusion» présenté par Mme Cordelia Salter, fonctionnaire principal (communications) du Secrétariat du CSA.

Le Comité:

- a) a pris note du présent document et des activités de communication et de diffusion menées actuellement par le CSA;
- b) a souligné que la communication à l'appui de la mise en œuvre efficace et de la concrétisation des recommandations et des décisions du CSA était importante;
- c) a invité instamment les parties prenantes au CSA à prendre des mesures adaptées afin de diffuser les produits du Comité auprès de leurs membres et à s'employer à mieux faire connaître le CSA et ses produits;
- d) a invité instamment les organisations dont le siège est à Rome (la FAO, le FIDA et le PAM) à diffuser activement des informations sur les produits du CSA et sur leur utilisation dans toutes leurs structures, à Rome et dans les bureaux décentralisés;
- e) a encouragé les parties prenantes au CSA à faire en sorte que des ressources suffisantes soient affectées aux activités de communication.

C. CADRE POUR LE SUIVI DES DÉCISIONS DU CSA

43. Le Comité a examiné le document «Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA» (CFS 2014/41/11) présenté par M. Robert Sabiiti (Ouganda), président du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi.

Le Comité:

- a) a s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et a fait valoir le rôle important que jouent le suivi et l'évaluation pour ce qui est d'améliorer l'efficacité des activités du CSA;
- b) b) a pris acte du document portant la cote CFS 2014/41/11 intitulé «Vers un cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du CSA». Plus particulièrement, le Comité:
 - i) a approuvé la méthodologie proposée à l'Annexe 1, reconnaissant qu'elle représentait une première étape vers l'élaboration d'un cadre pour le suivi de ses décisions et de ses recommandations, y compris les Principes pour un investissement agricole responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, compte tenu également de ses travaux antérieurs;
 - ii) a demandé à son Secrétariat, en collaboration avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, de réaliser une évaluation initiale de l'efficacité du CSA en commençant par mener un sondage d'opinion auprès des parties prenantes au Comité, tel qu'indiqué dans la méthodologie proposée à l'Annexe 1, et de lui soumettre, à sa quarante-deuxième session, une mise à jour comprenant un compte rendu des résultats de l'enquête initiale;
 - iii) a demandé à son Secrétariat, en collaboration avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, de compléter le sondage d'opinion par des évaluations

- approfondies menées au niveau des pays sur la base du volontariat, tel qu'indiqué dans la méthodologie proposée à l'Annexe 1, sous réserve que des ressources soient disponibles;
- iv) a encouragé les parties prenantes au CSA à continuer de mettre en commun leur expérience et leurs pratiques optimales et a demandé à son Secrétariat d'étudier et de promouvoir des moyens d'organiser des manifestations, tel qu'indiqué au paragraphe 5 de ce document, sous réserve que des ressources soient disponibles;
 - v) a recommandé au Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi de poursuivre ses travaux en s'appuyant sur les résultats des évaluations initiales en vue d'aider les pays et les régions, selon que de besoin, à établir dans quelle mesure on est en bonne voie pour atteindre les objectifs et selon quelles modalités l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être réduites plus rapidement et plus efficacement. Cela supposera de concevoir un mécanisme novateur, comportant notamment la définition d'indicateurs communs pour suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs et les actions convenus, en tenant compte de l'expérience acquise au cours d'autres initiatives de suivi, par le CSA et par d'autres instances. Les observations formulées par toutes les parties prenantes au CSA devront être prises en compte et les nouveaux mécanismes s'appuieront sur les structures existantes (CFS: 2009/2 Rev.2, par ii).

D. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

44. Le Comité a examiné le document CFS 2014/41/12 «Propositions d'amendements au Règlement intérieur du CSA et conclusions des travaux du Groupe de travail sur le Règlement intérieur du CSA», présenté par M. Guo Handi (Chine), Président du Groupe de travail sur le Règlement intérieur du CSA.

45. Le Comité:

- a) a adopté les amendements qu'il était proposé d'apporter à l'article IV (Groupe consultatif) et à l'article V (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition) du Règlement intérieur du CSA, tel qu'il figure à l'annexe F au présent rapport. Les résultats du vote ont été les suivants: 80 voix pour et 1 abstention.

46. Le Comité:

- a) a approuvé la recommandation du Bureau visant à maintenir inchangées les cinq catégories représentées au sein du Groupe consultatif du CSA;
- b) a pris note du fait que le Bureau avait décidé de conserver l'actuelle composition du Groupe consultatif et la distribution des sièges entre les différentes catégories qui y sont représentées;
- c) a pris note du fait que le Bureau avait décidé de maintenir l'usage actuel pour la sélection au sein de chaque catégorie du Groupe consultatif.

47. Le Comité:

- a) a approuvé la recommandation du Bureau visant à permettre à des représentants du monde universitaire de prendre part aux réunions du CSA en qualité d'observateurs;
- b) a pris note du travail accompli au cours de la dernière période intersessions concernant la participation des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales et des associations du secteur privé aux débats du CSA, et a chargé le Bureau de poursuivre l'examen de la question en vue d'assurer la participation effective de

représentants de la société civile, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé aux débats et aux travaux du CSA.

E. CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

48. Le Comité a examiné le «Cadre stratégique mondial pour la sécurité et la nutrition» (CFS 2014/41/13) et le «Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition - Troisième version (2014)» (CFS 2014/41/14), présentés par M^{me} Candice Vianna Sakamoto (Brésil), présidente du Groupe à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

49. Le Comité:

- a) A fait sienne la proposition tendant à inscrire dans la partie principale du Cadre stratégique mondial pour la sécurité et la nutrition les recommandations issues des tables rondes et adoptées en séance plénière;
- b) A fait sienne la troisième version du Cadre stratégique mondial (2014), qui comprend les recommandations générales sur les agrocarburants et la sécurité alimentaire et sur l'investissement dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition approuvées par le CSA à sa quarantième session, en 2013, ainsi que les statistiques qui figurent dans le rapport sur L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013;
- c) Encourage toutes les parties prenantes à promouvoir et à utiliser la troisième version du Cadre stratégique mondial (2014), étant entendu que celui-ci est de nature facultative.